

PREFET D'ILLE-ET-VILAINE

Préfecture

Rennes, le - 4 JUIN 2015

Direction de la coordination interministérielle
et de l'action départementale

Bureau des installations classées

Dossier suivi par Jean-Claude LEMERCIER

☎ 02 99 02 13 87

☎ 02 99 02 13 29

jean-claude.lemercier@ille-et-vilaine.gouv.fr

COMMISSION DE SUIVI DE SITE

SARP Ouest – SAINT-ARMEL

Réunion du 30 avril 2015

COMPTE-RENDU

M. Claude ERB, directeur de la coordination interministérielle et de l'action départementale à la Préfecture d'Ille-et-Vilaine, a présidé le 30 avril 2015 la réunion de la commission de suivi de site (CSS) de la SARP Ouest à SAINT-ARMEL.

Etaient présents :

Collège « élus des collectivités territoriales ou d'établissements publics de coopération intercommunale » :

- M. René SAVARY, conseiller municipal à SAINT-ARMEL

Collège « riverains ou associations de protection de l'environnement » :

- M. Paul PEGEAUD, Association Eau et Rivières de Bretagne
- M. Bernard TARDIVEL, Association Solidarité Eaux Seiche de Nouvoitou

Collège « exploitants de l'installation classée » :

- M. Franck PREVILLET, Directeur de l'agence SARP Ouest de Saint-Armel
- M. Arnaud JEZEQUEL, agence SARP Ouest

Collège « administrations de l'Etat » :

- M. Jordi THIEBAUT, représentant le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
- M. Philippe GARREAU, représentant la directrice de la délégation territoriale d'Ille-et-Vilaine de l'Agence régionale de santé.

Personnalité qualifiée :

- M. Jacques HOCDE, représentant le SDIS 35

Participait également à la réunion :

- M. Jean-Claude LEMERCIER, Préfecture - bureau des installations classées.

Absent excusé :

- M. Antoine PEREIRA, agence SARP Ouest

M. Claude ERB ouvre la séance en remerciant les membres de la CSS pour leur présence à la réunion, il débute ensuite l'ordre du jour

I – Adoption du compte-rendu de la réunion du 23 octobre 2014

M. ERB demande s'il y a des observations concernant le compte rendu de la précédente réunion, qui a eu lieu le 23 octobre 2014.

En l'absence d'observation, le procès-verbal de cette réunion est adopté.

II – Présentation du bilan d'activité 2014

ACTIVITE DU CENTRE DE TRANSIT

Elle a considérablement évolué au cours de l'année 2014. Le volume de déchets transitant sur le site est en hausse de 38 % sur les tonnages et de 44 % en volume. La collecte d'huile usagée, confiée à la filiale SEVIA, est en forte progression (+ 583 % entre 2013 et 2014).

M. PREVILLE signale que l'obtention du marché de collecte des DMS (Déchets Ménagers Spéciaux) de la déchetterie de Pleine-Fougères a comme prévu, contribué à la hausse du volume de déchets conditionnés.

La convention tripartite signée le 12 mars 2014 entre la ville de Cesson-Sévigné, Véolia Eau et Sarp Ouest autorise le déversement des matières de vidange à la station d'épuration de Cesson.

M. PREVILLE évoque à nouveau le problème des vols par effraction et des dégradations dont le site SARP Ouest est régulièrement victime. Le montant estimé du préjudice est de 11 K€ pour les 24 derniers mois. Il ajoute que pour la première fois, des véhicules de l'agence ont subi des dégradations.

M. TARDIVEL s'interroge sur les moyens de prévention à mettre en œuvre pour limiter la fréquence de ces vols sur le site.

M. PREVILLE répond que malgré de nombreux aménagements pour limiter l'accès et les intrusions, les vols continuent. Il indique qu'un contrat avait été passé avec la société Sécuritas pour la surveillance du site mais devant l'absence de résultats, il y a été mis fin. La décision a été prise d'équiper en 2015 le site de barrières infrarouges ainsi que de caméras de sécurité avec sirènes intérieures et extérieures et spots stroboscopiques visibles.

M. ERB demande si l'utilisation de caméras est efficace contre les vols sur les autres sites.

M. PREVILLE répond que ce système semble dissuasif sur le site de Guérande.

M. SAVARY constate avec regret que la ville de Saint-Armel dépend toujours de la gendarmerie de Châteaugiron, et qu'en conséquence la distance séparant les deux villes rend les interventions et la surveillance plus difficiles.

M. ERB prend note de cette observation qu'il fera remonter au Cabinet du Préfet.

A propos de la suspicion de radioactivité détectée sur des déchets dangereux provenant de matières solides employées pour le moulage de pièces de fonderie, M. PREVILLE précise que les rapports réalisés par la société ACTIUM ont montré qu'il s'agissait d'une radioactivité naturelle renforcée.

Ces déchets, actuellement stockés dans une zone protégée du centre de transit, vont être redirigés vers les filières d'élimination adéquates.

EVOLUTION DU VOLUME DE DECHETS COLLECTES

M. PREVILLE commente le tableau et le graphique de la page 2 qui montrent une augmentation du volume collecté pour les déchets industriels spéciaux (vrac et conditionnés) et pour les graisses industriels et une baisse pour les huiles usagées et les sables de curage.

Il précise, s'agissant de l'activité d'entretien des cuves à carburant que celle-ci est en baisse ce qui confirme la tendance observée ces dernières années, l'équipement gaz étant préféré au fuel.

Les déchets conditionnés proviennent pour la majeure partie d'entre eux de gros chantiers du bassin rennais. Les bigs bags sont confiés en benne de 20 ou 30 m³. Le centre de transit est mis à la disposition des clients, la SARP-Ouest se chargeant uniquement des modalités administratives de transport et de traitement.

M. PREVILLE confirme ensuite la hausse du volume de collecte des huiles usagées (131 tonnes en 2013, 765 en 2014) et souligne tout l'intérêt de cette activité sur le département.

Le tonnage des sables de curage est resté stable entre 2012 et 2014.

La consommation d'eau potable prise sur le réseau de l'agence pour le remplissage des véhicules hydrocureurs est restée identique à celle de 2014.

EVOLUTION DE LA ZONE DE STOCKAGE DES DECHETS GRAISSEUX

Comme évoqué lors de la dernière CSS, M. PREVILLE confirme qu'un système de séparation des graisses de restauration a bien été mis en service à la fin de l'année 2014.

Les premiers résultats sont conformes aux études réalisées, à savoir que 25 % des graisses de restauration sont aujourd'hui valorisées dans de petites unités de méthanisation du bassin rennais.

CONTROLE ENVIRONNEMENTAUX

Les séparateurs à hydrocarbures ainsi que le dispositif dysconnecteur sont entretenus et vérifiés régulièrement.

M. PREVILLE commente ensuite les rapports d'analyse effectués par le laboratoire EGEH concernant la qualité des eaux. Il explique qu'au cours d'une mauvaise manipulation de pompage, des effluents issus des graisses se sont échappés dans le réseau d'eau. Les contrôles récents montrent un retour à des valeurs conformes.

Conformément au souhait émis par M. ENFRIN lors de la dernière réunion, une présentation plus visuelle des résultats sur les principaux paramètres (DCO, DBO₅, MES, phosphore et azote) a été réalisée.

M. ERB demande ce qu'est la DCO.

M. THIEBAUT répond qu'il s'agit de la Demande Chimique en Oxygène. Ce n'est pas une molécule mais la consommation en dioxygène par les oxydants chimiques forts pour oxyder les substances organiques et minérales de l'eau. Elle permet d'évaluer la charge polluante des eaux usées.

M. PREVILLE indique par ailleurs que l'agence SARP-Ouest a fait l'objet d'un contrôle du service des Douanes le 10 décembre 2014. Il portait sur l'activité de valorisation des déchets et résidus d'hydrocarbures pour laquelle un agrément a été délivré le 22 mars 2012.

A la suite de ce contrôle, il a été établi que l'agence respectait ses engagements réglementaires dans le cadre de cet agrément.

SECURITE/INCENDIE/FOUDRE

M. PREVILLET détaille les contrôles réalisés à l'agence dans ces domaines. Il souligne qu'aucun accident du travail avec arrêt n'a eu lieu au cours de l'année 2014.

M. ERB remercie M. PREVILLET pour la présentation du bilan d'exploitation.

III – Questions diverses

M. HOCDE indique qu'il conviendrait de mettre à jour la fiche réalisée lors d'un précédent exercice incendie.

M. PREVILLET en prend note et répond que cela sera fait.


M. PEGEAUD s'interroge sur le fait que les boues de la station d'épuration de Redon sont plus chargées que celles issues du bassin rennais. La question a été posée en CODERST à propos de sa capacité de traitement. Il serait intéressant de savoir à quoi cela correspond.

M. PREVILLET indique que le problème peut venir du réseau, ancien et peut-être pas suffisamment entretenu et sous dimensionné. S'ajoutent la proximité maritime, la présence d'eaux parasites voire des pratiques de dépotage sauvage. Il a été constaté par exemple une augmentation du nombre de lingettes et de fillasses.

M. JEZEQUEL signale qu'à matériel et équipement équivalents, le camion intervenant à Redon a une activité supérieure de 30 %.

En l'absence d'autres observations, la séance est levée à 10h30.

Le Président,



Claude ERB